

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 20 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 14 janvier 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Philippe PÉCASTAINGS a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Restauration des galeries de l'église

Le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la découverte de signes d'infestation par les termites des galeries de l'église en 2018, un traitement de l'édifice a été entrepris et l'accès au second niveau de galerie a été interdit au public jusqu'au rétablissement de la sécurité des lieux.

Il ajoute que l'élimination des insectes étant réalisée, il convient de procéder à la restauration des galeries afin de pouvoir à nouveau utiliser l'ensemble de l'ouvrage.

Le Maire propose de solliciter de l'État, de la Région et du Département le maximum de subventions possible pour la mise aux normes et la sécurisation de ce bâtiment dont la dépense totale a été évaluée à 30 586 € HT (élimination des termites comprise).

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- d'approuver ce projet,
- de solliciter de l'État, de la Région et du Département le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré à GUICHE, le 20 janvier 2021

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON